

CONSEIL COMMUNAL

La Sarraz, le 18 août 2014

Election tacite d'un municipal

Le bureau électoral de La Sarraz

- constatant le dépôt d'une seule liste lundi 18 août 2014 à 12 h 00
- conformément aux dispositions de l'article 33 LEPD (loi sur l'exercice des droits politiques),

déclare élu tacitement municipal

Monsieur Gills MAGNENAT

Né en 1953

Originaire de Vaulion

Profession : droguiste

Domicile : Gd Rue 33

1315 La Sarraz

Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de cette élection doit être adressée au Préfet dans les trois jours dès découverte du motif de la plainte, mais au plus tard le 3^e jour suivant la publication des résultats.

Daniel Develey
Président

Isabelle Chevalier
secrétaire